

Questions commerciales multilatérales

52. Rappelant leur Déclaration de Fancourt sur la mondialisation et le développement axé sur les populations, les dirigeants ont demandé au Secrétariat de continuer d'apporter son concours aux pays en développement membres du Commonwealth, en particulier les petits États, au regard des questions commerciales multilatérales. Il appartient en outre au Secrétariat d'aider ces États à renforcer leur capacité de négocier, de mettre à jour leur législation et de consolider les institutions nationales s'occupant de politiques commerciales. À cet égard, les dirigeants se sont félicités de la contribution de la Facilité d'accès au commerce et à l'investissement et ont exprimé l'espoir d'accroître ses ressources. En outre, ils ont demandé au Secrétariat d'œuvrer de concert avec d'autres organismes multilatéraux et avec des donateurs bilatéraux afin de donner une suite concrète aux engagements souscrits au sein d'instances internationales. Ils l'ont également invité à coordonner avec d'autres intéressés l'élaboration de programmes efficaces et concrets de renforcement des capacités en matière de commerce, par exemple en élargissant le champ d'application des principes du cadre intégré.
53. Ils ont en outre demandé au secrétaire général d'accroître la contribution du Commonwealth aux négociations commerciales multilatérales au moyen de groupes d'experts et d'autres méthodes afin d'étudier les questions et de promouvoir la formation d'un consensus; ils lui ont également demandé de consulter les gouvernements des pays membres du Commonwealth sur la tenue, au moment opportun, d'une réunion des ministres du Commonwealth chargés du commerce international dans le but de faire progresser les négociations de l'OMC.
54. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'importance, pour un grand nombre de pays membres du Commonwealth, des négociations entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) sur les arrangements postérieurs à la Convention de Lomé IV et ils ont demandé instamment que, pendant une période de transition, les avantages traditionnels dont les pays ACP sont tributaires à des fins d'accès aux marchés de l'UE soient maintenus.

VIH/sida

55. Les chefs de gouvernement ont exprimé de graves inquiétudes devant les répercussions dévastatrices, sur les plans social et économique, du VIH/sida, particulièrement en Afrique subsaharienne. Ils ont convenu que ce problème constituait une situation d'urgence d'ampleur mondiale et se sont engagés personnellement à diriger la lutte contre le VIH/sida dans leur pays et à l'échelle nationale. Ils ont engagé tous les intéressés des pouvoirs publics, des organismes internationaux et du secteur privé à coopérer au renforcement de l'action visant à remédier à ce problème, un rang de priorité plus élevé devant être assigné à la recherche sur de nouvelles méthodes de prévention et au développement d'un vaccin efficace. Ils devront aussi s'employer à rendre les médicaments abordables pour que les populations touchées aient accès au traitement du VIH/sida.

Éducation

56. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'éducation et de la formation, fondements essentiels du développement humain. Ils ont en outre souligné leur importance centrale dans l'acquisition des connaissances et des compétences qui permettent aux populations de relever les défis du développement et de tirer parti des possibilités que leur offre la mondialisation. Ils ont reconnu la contribution de l'Agence